



Le jeudi 12 octobre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 6 octobre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), M. Xavier BASSELET (M. Stéphane DELANNOY), M. Riquier WILLOQUET (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), Mme Dong NGUYEN (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Aurélie VERNIER (à M. le Maire)

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 17-3-10

Environnement

Charte de l'arbre du territoire tourquennois

Signature

Rapport de M. le Maire

La Métropole européenne de Lille s'est dotée d'un schéma de mutualisation par délibération du 19 juin 2015. Ce schéma a pour ambition de :

- renforcer le co-développement et la complémentarité entre la MEL et les communes,
- améliorer le service rendu,
- optimiser et rationaliser l'action publique,
- maîtriser les dépenses publiques,
- permettre la continuité du service public.

Elle a également conclu, par délibération du 18 décembre 2015, un contrat de co-développement avec les communes du territoire tourquennois (Bondues, Halluin, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing) visant à :

- renforcer la gouvernance avec les Maires,
- rendre lisible l'action publique,
- prioriser les actions,
- créer des instances de dialogue,
- acter des engagements réciproques.

Au sein de ce contrat, la commune de Tourcoing exprimait son souhait d'être chef de file pour concrétiser un plan d'actions dans le domaine des espaces verts.

Dans ce cadre, elle a donc sollicité la MEL afin d'obtenir un appui organisationnel pour mener un projet avec les 6 communes composant le territoire tourquennois. Un comité de pilotage et un comité technique ont donc été créés, permettant la rédaction d'une charte de l'Arbre.

Objectifs et enjeux :

Les partenaires ont considéré que les paysages du Ferrain sont historiquement homogènes et très arborés, que l'arbre est un être vivant à protéger et à mettre en scène et que sa place mérite d'être confortée dans le patrimoine élargi de la trame verte et bleue. Partant de ce constat, ils ont souhaité y associer l'ensemble des partenaires concernés que sont la Région, le Département, les gestionnaires de réseaux et les bailleurs sociaux. A l'issue des différentes réunions, 7 axes de travail ont été identifiés :

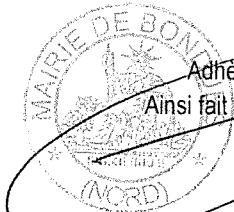
1. connaître et inventorier le patrimoine arboré,
2. Protéger l'arbre dans les communes,
3. entretenir l'arbre,
4. développer le patrimoine,
5. diversifier les essences et les situations,
6. communiquer et sensibiliser,
7. créer une culture commune.

Ces axes de travail sont en adéquation avec la nouvelle stratégie de l'Espace naturel métropolitain, adoptée par délibération du 2 décembre 2016. Ils font l'objet d'actions précisément mentionnées au sein de la charte.

En conséquence, il vous est proposé :

1. d'adopter les principes de la charte de l'Arbre du Tourquennois annexée à la présente délibération.
2. d'acter la contribution active de la Métropole européenne de Lille aux actions suivantes :
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de l'Arbre du territoire tourquennois.

Travaux Préparatoires
CA du 26 septembre 2017
CG du 5 octobre 2017


Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire